



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article30>

# **Jongleries constitutionnelles (ligne de mire)**

- Articles de presse - Editorial -



Date de mise en ligne : mercredi 31 janvier 2007

---

**Union des Forces de Progrès**

---

Tout le monde attendait une sortie publique du Chef de l'Etat à propos des rumeurs qui n'ont que trop circulé sur l'immixtion du pouvoir dans le processus électoral. Au finish, nous nous sommes retrouvés, en direct, face à un cours décousu et mal préparé en droit constitutionnel. Tout y était pour une sortie ratée. Au lieu d'apaiser nos peurs, de dissiper nos craintes et de redonner confiance aux Mauritaniens, le Chef de l'Etat avait plutôt relancé le débat sur les véritables intentions des militaires. Le Colonel Ely (comme nous l'appelons familièrement) a certes réitéré l'engagement des militaires à respecter le calendrier électoral et à faire appliquer les règles de la transparence, mais il n'a, à aucun moment, évoqué la neutralité de la junte. La seule invocation qu'il a faite à ce sujet portait sur un hypothétique « respect de l'esprit du changement du 03 août ». C'est loin d'être suffisant pour des engagements si clairs, si généreux et si pertinents que ceux donnés au lendemain du 03 août 2005. A la sortie du discours du Chef de l'Etat, beaucoup de Mauritaniens ont eu l'impression qu'encore une fois on est en train de leur voler leur espérance. Encore une fois, la vieille habitude, qui consiste à se jouer du peuple, est en train de reprendre le dessus. Hier, l'on nous parlait d'un candidat qui serait soutenu par les militaires. Des indices assez révélateurs avaient corroboré cette « orientation ». Les masses des applaudisseurs avaient même commencé à se bousculer et à faire le trop plein chez celui qui passait pour être le candidat tout désigné pour reprendre le flambeau... Aujourd'hui, tout redevient un cauchemar. La constitution qui a été greffée d'un décret ou d'une ordonnance (ce n'est pas encore clair), voudrait que, peut-être, aucun des 20 candidats en lice ne pourra obtenir la majorité absolue (retenez bien la majorité absolue) au second tour. Vous n'êtes pas en train de rêver constitutionnellement debout. Désormais la majorité absolue est exigée aux deux tours. C'est la prouesse toute trouvée. Le génie des intellectuels mauritaniens a encore frappé. La Mauritanie est probablement le seul pays au monde où la majorité absolue est exigée pour la victoire d'un candidat au second tour d'un scrutin universel direct à deux tours ! L'on se demande pourquoi cette heureuse nouvelle vertu n'avait pas été introduite aux législatives, si tant est que les 51% sont si déterminants, même au second tour ? Le Chef de l'Etat a donc développé assez largement ce qui pourrait être la nouvelle stratégie « juridique » des militaires dans l'objectif de rester « légalement » ou « constitutionnellement » au pouvoir. L'astuce toute trouvée est d'inciter les gens, au cas où le candidat soutenu ne passerait pas pour le second tour, à voter blanc afin qu'aucun des deux malheureux qualifiés au second tour ne puisse obtenir la majorité absolue. Et au terme de ce « décret 01/07 du 3 janvier » (que personne ne trouve sur le marché), aucun candidat ne sera déclaré vainqueur. Alors, la transition pourra être prolongée. Peut-être de 21 ans ou de deux semaines. Les maîtres absolus du jeu qui tiennent tant à leurs privilèges resteront les maîtres absolus dans la détermination du délai de prorogation. Ils pourront ainsi rempiler, changer les règles du jeu et abroger, par exemple, l'ordonnance leur interdisant de se porter candidats. La constitution est respectée. Vive l'état d'exception constitutionnelle. Ce sera aussi un autre produit du génie constitutionnaliste des Mauritaniens qui pourra servir à d'autres peuples frères otages de régimes plutocratiques inamovibles ! La volonté du Chef de l'Etat de laisser les choses aller jusqu'à leur « terme logique » n'a d'égal que son souci pour les intérêts suprêmes de la nation. Nous lui en sommes reconnaissants. Mais n'étant pas candidat, ni intéressé par le discours de la campagne, il aurait été plus « civilisé » pour lui et pour nous qu'il ne se prononce pas publiquement sur les discours politiques des uns et des autres tant qu'il est aux commandes. Ceux qui ont mis en place leurs programmes sont libres de choisir leurs axes diplomatiques ou leur art culinaire qu'ils jugent utiles pour leur campagne. Ce sera au peuple mauritanien de se prononcer sur leur charabia. Si le Chef de l'Etat n'est pas d'accord par rapport à la position de tel ou d'untel sur Israël ou sur la CEDEAO, c'est son avis qu'il peut faire valoir par sa carte d'électeur. D'ailleurs, est-ce qu'il avait, lui-même, demandé l'avis des Mauritaniens sur sa manière, à lui, de gérer ces questions et tant d'autres ? Aussi, la latitude qui lui est offerte aujourd'hui pour apprécier ce qui cadre ou non avec les « intérêts suprêmes » de la Mauritanie devrait être aussi celle qui permettra au futur président élu de maintenir un cap donné ou de le changer. Seuls les Mauritaniens apprécieront. Et au cas opportun, peut-être, le nouveau président demandera conseil auprès de lui. La Mauritanie est loin de sortir de l'auberge. Nous devons le dire sans complaisance. Un processus plus ou moins prometteur avait été entamé, mais aujourd'hui, nos craintes pour notre lendemain sont devenues encore plus grandes qu'avant le 03 août. Néanmoins, que les choses soient menées jusqu'au bout et prions, chaque matin, que le bon Dieu nous épargne des régressions, des jongleries des ambitieux et des aventures des assoiffés aveugles du pouvoir gravitant autour de nos princes. Amiin Ya Rab'el alamiin !

Amar Ould Béja Ligne de mire de L'Authentique Quotidien 429 du mardi 30 janvier 2007